



CASP 2025

Rapport final

SOMMAIRE

Liste des abréviations	3
Synthèse.....	4
Aperçu du projet CASP 2025 et de ses activités.....	4
Principaux résultats et conclusions du projet CASP 2025.....	4
Principales recommandations	7
Projet CASP 2025	8
Description du projet CASP 2025 et de ses activités.....	8
ASM participantes	9
Activités spécifiques à un produit	10
Produits chimiques	10
Sièges enfant pour bicyclette (nouveaux tests)	11
Activités horizontales.....	13
Risques pour la santé mentale	13
Conclusions.....	14
Conclusions générales	14
Recommandations	15

Liste des abréviations

ANEC	Association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs dans la normalisation
CASP	Activités coordonnées en matière de sécurité des produits
CE	Commission européenne
AELE	Association européenne de libre-échange
EN	Norme européenne
UE	Union européenne
RS GP	Règlement relatif à la sécurité générale des produits 2023/988
AH	Activité horizontale
ASM	Autorité de surveillance du marché
PFAS	Substances per- et polyfluoroalkylées
POP	Règlement concernant les polluants organiques persistants 2019/1021
ASP	Activité spécifique à un produit
REACH	Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances 1907/2006
XRF	Fluorescence X

Synthèse

Aperçu du projet CASP 2025 et de ses activités

Description générale

Le projet d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) favorise la coopération entre les autorités de surveillance du marché (ASM) des pays de l'UE et de l'AELE dans le but de garantir la sécurité des produits vendus sur le marché unique.

Son objectif premier est de garantir la sécurité du marché unique en dotant les ASM des outils nécessaires pour tester conjointement les produits mis sur le marché, déterminer les risques que ces derniers présentent

et définir des positions et des procédures communes pour la surveillance du marché. De plus, le projet CASP vise à faciliter les discussions et à établir un échange d'idées significatif pour développer des approches, des méthodologies, des lignes directrices et des outils pratiques communs. Il contribue à sensibiliser davantage les opérateurs économiques et les consommateurs à la sécurité des produits grâce à une stratégie de communication engageante relative à ses activités et ses résultats.

Description des activités

Le projet CASP rassemble les ASM pour qu'elles collaborent sur la base de leurs priorités. Chaque année, le projet CASP comprend différentes activités, regroupées en activités spécifiques à un produit (ASP) et en activités horizontales (AH). Trois activités ont eu lieu dans le cadre du projet CASP 2025: deux ASP et une AH. L'ASP 1 a consisté à tester des produits échantillonnés sur les marchés nationaux des ASM afin de détecter la présence de

produits chimiques. L'ASP 2 a procédé à de nouveaux tests sur des **sièges enfant pour bicyclette**, suite aux tests réalisés sur cette catégorie de produits dans le cadre du projet CASP 2019. Lors de l'AH, les participants ont discuté des risques potentiels pour la santé mentale des nouveaux produits technologiques et ont identifié des approches pour répondre au mieux aux défis des ASM dans l'évaluation de ces risques.

Activités spécifiques à un produit	Activités horizontales
ASP 1 - Produits chimiques ASP 2 – Sièges enfant pour bicyclette (nouveaux tests)	AH – Risques pour la santé mentale

Principaux résultats et conclusions du projet CASP 2025

Activités spécifiques à un produit

Dans les deux ASP, les ASM participantes ont collecté 156 produits: 128 échantillons ont été testés dans le cadre de l'ASP 1, et 25¹ dans le cadre de l'ASP 2. L'échantillonnage a été réalisé à l'aide de méthodologies adaptées à chaque catégorie de produits et a suivi une répartition convenue entre les autorités participantes. Bien que les

approches aient pu légèrement varier, les ASM ont généralement adopté une méthode d'échantillonnage fondée sur les risques.

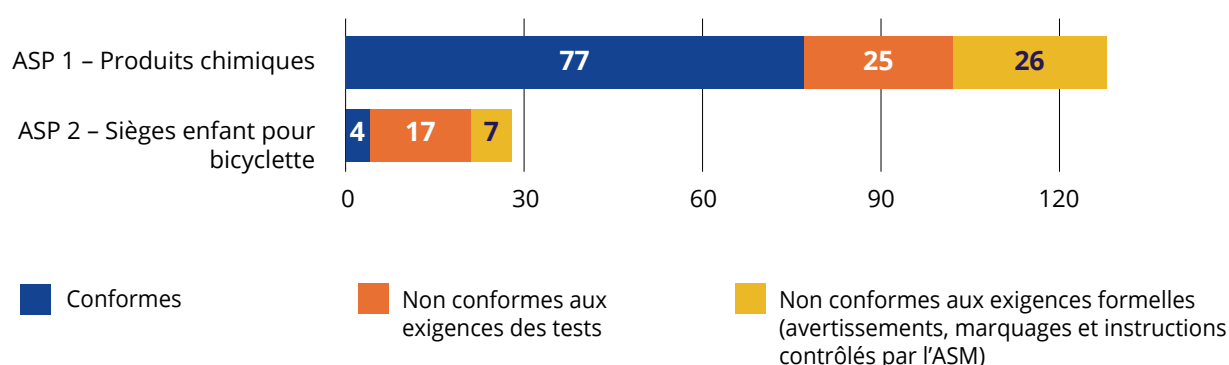
¹ Pour trois échantillons, les contrôles des avertissements, des marquages et des instructions ont été effectués; cependant, les tests en laboratoire n'ont pas pu être réalisés car ces échantillons ont été perdus pendant le transport.

Pour les deux ASP, les tests en laboratoire ont été réalisés dans des laboratoires accrédités conformément à un plan de test convenu conjointement par les ASM. En plus des tests en laboratoire, les ASM ont également contrôlé les avertissements, les marquages et les instructions rédigés dans leur(s) langue(s) nationale(s).

Lorsque des manquements ont été constatés, les ASM ont mis en œuvre des mesures correctives, visant principalement à retirer du marché les produits présentant des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs. Les résultats finaux ne fournissent pas une image statistiquement fiable du marché unique européen.

Le graphique ci-dessous illustre les résultats globaux pour chaque ASP.

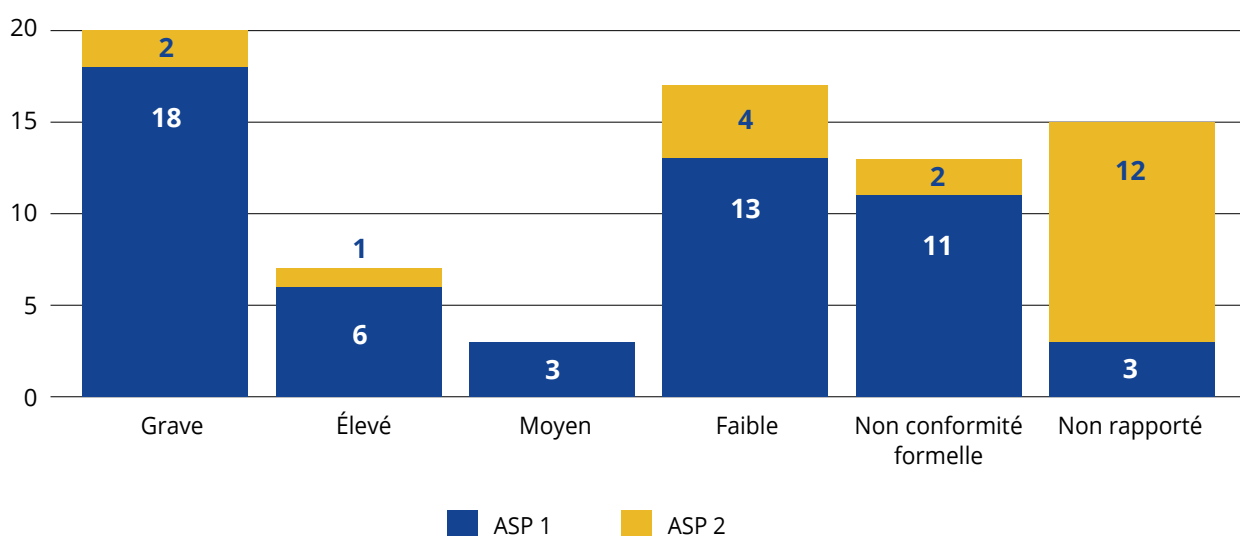
Figure 1: Résultats globaux des tests, y compris les contrôles des avertissements, des marquages et des instructions (N=156)



Pour les échantillons qui ne répondaient pas aux exigences, les ASM ont procédé à des évaluations des risques afin de déterminer le préjudice potentiel pour les consommateurs finaux et la probabilité qu'il se produise. Les évaluations conjointes des risques sont un

élément clé des réunions de laboratoire des ASP, permettant aux ASM d'aligner leurs approches et de discuter de cas complexes. Ces réunions ont également été l'occasion de rendre compte et de convenir des mesures correctives à mettre en œuvre.

Figure 2: Vue d'ensemble des niveaux de risque des échantillons non conformes (N=75)²



² Jusqu'au 28.4.2026 (inclus).

Tableau 1: Résumé des mesures correctives prises par ASP

Type de mesure	ASP 1	ASP 2	TOTAL
Rappel du produit auprès des utilisateurs finaux	6	1	7
Retrait du produit du marché	10	4	14
Interdiction de la vente du produit	10	0	10
Destruction du produit	6	0	6
Arrêt des ventes	2	0	2
Suppression de la liste de produits par la place de marché en ligne/boutique en ligne	5	1	6
Sanctions à l'encontre de l'opérateur économique	0	3	3
Demande à l'opérateur économique de modifier/d'améliorer le produit	3	5	8
Demande à l'opérateur économique d'apposer les avertissements appropriés sur le produit	0	3	3
Notification de l'ASM responsable	2	0	2
Autre	18 ³	3	21
TOTAL	62	20	82

À la suite des actions déclenchées par les deux campagnes de tests, 12 notifications Safety Gate ont été émises pour

l'ASP 1 - Produits chimiques et deux pour l'ASP 2 - Sièges enfant pour bicyclette.

Activités horizontales

Les activités horizontales du projet CASP servent de plateforme d'échange de connaissances pour les ASM, leur permettant de relever des défis, de partager des points de vue et des bonnes pratiques, et d'élaborer des solutions. Dans le cadre du projet CASP 2025, une activité horizontale a eu lieu, axée sur la lutte contre les

risques pour la santé mentale des nouveaux produits technologiques. Le résultat de cette activité est un document de réflexion présentant des preuves et des recommandations pour aider les ASM à évaluer ces risques et à améliorer l'efficacité de la surveillance du marché des nouveaux produits technologiques.

³ Les catégories de mesures «autre» n'entraient pas dans les autres catégories. Dans les deux ASP, il s'agissait principalement de demandes de la part des ASM pour que les opérateurs économiques apportent des modifications mineures aux informations accompagnant le produit et aux informations disponibles en ligne, à la suite de contrôles sur les avertissements, les marquages et les instructions. Pour plusieurs mesures de l'ASP 1 indiquées comme «autre», les ASM n'ont pas fourni d'informations supplémentaires.

Principales recommandations

Un ensemble complet de recommandations a été formulé pour chaque ASP, qui s'adresse aux opérateurs économiques et aux consommateurs, sur la base des discussions tenues entre les ASM tout au long du projet et des

résultats des activités. La version complète de ces recommandations est incluse à la fin du présent rapport et dans les rapports d'activité correspondants.

	ASP 1 – Produits chimiques	ASP 2 – Sièges enfant pour bicyclette (nouveaux tests)
Pour les consommateurs	De récents tests ont montré que certains vêtements imperméables pour enfants et certains plastiques et matériaux imperméables tels que les rideaux de douche contiennent des produits chimiques dangereux comme les PFAS. Certains bijoux «de style bohème» peuvent contenir du plomb et du cadmium qui peuvent nuire à votre santé, endommager vos reins et vos os, voire provoquer un cancer.	Avant l'achat, assurez-vous que le siège enfant est adapté à votre bicyclette, qu'il affiche clairement la taille et le poids maximum de l'enfant, et qu'il est équipé de dispositifs de sécurité essentiels tels que des sangles pour les épaules, des repose-pieds et des sangles pour les pieds. Inspectez régulièrement votre siège enfant pour bicyclette, en particulier la fixation du siège, car les intempéries et une utilisation fréquente peuvent desserrer des pièces ou endommager des composants, ce qui peut nuire à la sécurité.
Pour les opérateurs économiques	Si vous fabriquez, distribuez ou importez un produit dans l'UE, celui-ci doit répondre à des exigences légales de sécurité avant d'être mis sur le marché. En plus des autres législations de l'UE, les composants et les substances de vos produits peuvent relever du règlement REACH et doivent être conformes à ses exigences.	Veillez à ce que votre siège enfant pour bicyclette soit équipé des systèmes de retenue requis.

Projet CASP 2025

Description du projet CASP 2025 et de ses activités

Le projet CASP 2025 est la sixième édition annuelle du programme CASP. Le projet CASP comprend deux types d'activités distinctes:

► **Activités spécifiques à un produit:** Les participants testent des produits sélectionnés conjointement, échantillonnés sur leurs marchés nationaux, dans des laboratoires accrédités au sein de l'UE/AELE, en suivant des critères de test communément admis. Le projet CASP 2025 intègre également une initiative de nouveaux tests. Les initiatives de nouveaux tests re-produisent des activités de surveillance du marché à grande échelle (dans ce cas, CASP 2019: sièges enfant pour bicyclette) pour des produits qui présentaient alors des taux d'échec élevés et qui avaient donné lieu à de nombreuses notifications Safety Gate;

► **Activités horizontales:** Les participants collaborent pour relever les défis complexes auxquels sont confrontés les ASM dans l'UE/AELE. Les résultats des AH comprennent généralement des documents d'orientation ou des documents de réflexion, ainsi que des outils développés conjointement tout au long de l'activité pour soutenir la mise en place d'approches harmonisées face aux défis communs de l'ASM.

Avant le lancement du projet CASP 2025, la Commission européenne a consulté les ASM afin d'identifier leurs intérêts et leurs priorités. Sur la base de ces données, les ASM ont sélectionné une série d'activités spécifiques à un produit et une activité horizontale, en veillant à les aligner sur leurs objectifs de surveillance du marché.

Activités spécifiques à un produit	Activités horizontales
ASP 1 – Produits chimiques ASP 2 – Sièges enfant pour bicyclette (nouveaux tests)	AH – Risques pour la santé mentale

Le calendrier des réunions et des événements du projet CASP 2025 est présenté dans la Figure 3 ci-dessous.

Figure 3: Chronologie du projet CASP 2025



ASM participantes

Au total, 26 autorités de 18 États membres de l'UE ont participé au projet CASP 2025. Les autorités participantes par activité sont présentées dans le Tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2: ASM participantes⁴

Pays	ASM	ASP 1	ASP 2	AH
Belgique	Service public fédéral Économie – Direction générale de la Qualité et de la Sécurité		x	x
	Inspection fédérale de l'environnement	x		
Croatie	Inspection d'État	x	x	
Chypre	Département de l'inspection du travail			x
Tchéquie	Ministère de l'Industrie et du Commerce			x
	Autorité tchèque d'inspection du commerce		x	
Danemark	Autorité danoise pour la sécurité et la technologie			x
Estonie	Autorité de régulation technique et de protection des consommateurs			x
France	Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes	x	x	x
Allemagne	Direction du Land de Saxe	x*	x*	x
	Gouvernement de Haute-Bavière – Autorité de supervision du commerce		x	x
	Inspection du travail du Land de Brême		x*	
	Conseil régional de Tubingue		x	
Hongrie	Ministère de l'Économie nationale			x
	Autorité nationale pour le commerce et la protection des consommateurs	x*	x*	
Irlande	Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs			x
Italie	Chambre de commerce de Pistoia-Prato	x*		x
	Chambre de commerce de Turin		x	
Lettonie	Centre de protection des droits des consommateurs	x		x
Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs	x*		x
Luxembourg	Administration de l'environnement Luxembourg	x*		
Malte	Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation	x	x	x
Slovénie	Inspection du marché de la République de Slovénie			x
Espagne	Ministère des droits sociaux, de la consommation et de l'agenda 2030		x	x
	Service d'inspection SOIVRE	x*		
Suède	Agence suédoise des produits chimiques	x		

⁴ Les autorités signalées par un astérisque (*) n'ont participé qu'aux tests. Elles ont participé au processus de test, mais n'étaient pas impliquées dans les réunions, processus de discussions et de prise de décision de l'activité.

Activités spécifiques à un produit

Produits chimiques

Contrairement aux ASP précédentes, l'ASP 1 n'était pas axée sur un type de produit spécifique. Elle ciblait les produits de consommation les plus susceptibles de contenir des substances chimiques réglementées ou faisant l'objet de restrictions, en tenant compte de facteurs tels que la composition des matériaux, l'utilisation prévue et l'exposition potentielle des consommateurs, en particulier des enfants. Cette activité a appliqué une approche de tests fondée sur les risques, en se concentrant sur les dangers chimiques plutôt que sur un groupe de produits prédéfini. Cinq catégories de produits ont été sélectionnées pour cette activité:

- ▶ Articles de consommation bon marché en plastique;
- ▶ Produits pour enfants comportant des parties textiles;
- ▶ Produits pour enfants en plastique;
- ▶ Bijoux bon marché;
- ▶ Vêtements et chaussures pour enfants.

Critères de test

Les tests ont été réalisés conformément à la législation européenne sur les produits chimiques, principalement basée sur le règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques et les restrictions applicables à ces substances (REACH) et sur l'article 3 et l'annexe I du règlement concernant les polluants organiques persistants (POP). Le plan de test intégrait également des normes européennes et inter-

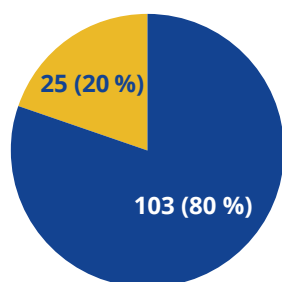
nationales définissant des méthodes d'analyse validées, notamment la norme EN 17681 1:2025 pour les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les textiles et les produits enduits, la norme ISO 14362 1:2017 pour certains colorants azoïques dans les composants textiles, et la norme EN 1811:2023 pour la libération de nickel dans les bijoux bon marché.

Résultats des tests

Sur les 128 échantillons testés, 25 (20 %) ne répondaient pas aux exigences du plan de test. En outre, 33 échantillons (26 %) ne répondaient pas aux exigences en matière

de marquages, d'avertissements et d'instructions dans la (les) langue(s) nationale(s) des ASM.

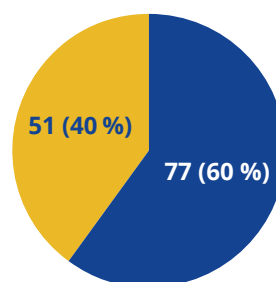
Figure 4: Résultats globaux des tests (excluant les contrôles⁵ des avertissements, des marquages et des informations sur le produit) (N=128)



■ Conformes

■ Non conformes

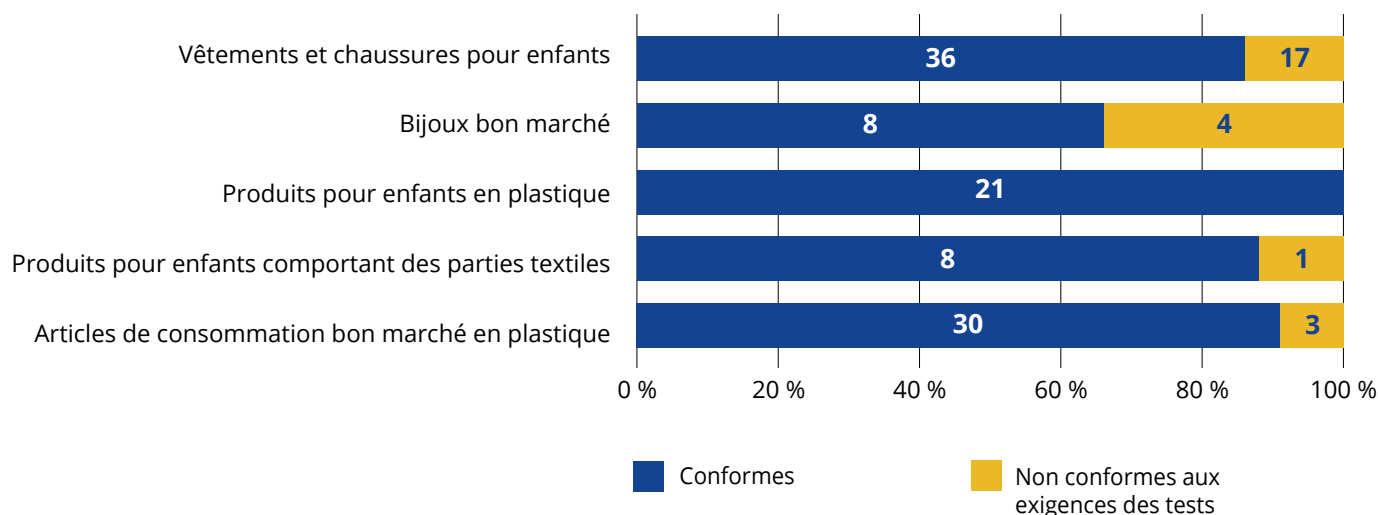
Figure 5: Résultats globaux des tests (incluant les contrôles des avertissements, des marquages et des informations sur le produit par les ASM) (N=128)



⁵ Les ASM ont vérifié les marquages, les avertissements et les instructions sur leurs échantillons sur la base de la liste de contrôle préparée par l'expert technique.

Le taux de non-conformité dans les cinq catégories de produits variait considérablement. La Figure 6 présente les résultats des tests par catégorie de produit.

Figure 6: Résultats des tests par catégorie de produits



La non-conformité chimique était principalement liée aux substances apparentées aux PFAS dans les produits textiles imperméables ou enduits, en particulier les vête-

tements et les chaussures pour enfants, ainsi qu'aux bijoux bon marché dépassant les niveaux autorisés par le règlement REACH pour le cadmium, le plomb et le nickel.

Niveaux de risque et mesures prises

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre. Au total, 18 échantillons ont été évalués comme présentant un risque grave, 6 comme

présentant un risque élevé, et 13 comme présentant un risque faible. À la suite de cette activité, les ASM ont émis 12 notifications Safety Gate.

Sièges enfant pour bicyclette (nouveaux tests)

Les sièges enfant pour bicyclette sont des produits de consommation conçus pour transporter de jeunes enfants sur des bicyclettes, qu'ils soient montés à l'avant ou à l'arrière. Ces sièges étant utilisés par des passagers très vulnérables, il est essentiel de garantir leur sécurité. Ce produit a également été testé dans le cadre du projet CASP 2019.

L'activité couvrait les sièges enfant pour bicyclette avant et arrière. Le champ d'application comprenait des sièges arrière pour un poids maximal de 15 kg (A15), des sièges arrière pour un poids maximal de 22 kg (A22) et des sièges avant pour un poids maximal de 15 kg (C15).

Critères de test

Il s'agissait d'une activité de nouveaux tests appliquant les mêmes critères de test que le projet CASP 2019, dans le but de permettre une surveillance du marché à grande échelle des produits présentant une incidence élevée de non-conformité. Le plan de test pour cette activité comprenait des tests basés sur la norme **EN 14344:2022**.

Par rapport au projet CASP 2019, le seul changement concernait l'application de la norme EN 14344:2022 mise à jour, qui remplace la version de 2004. La norme révisée a introduit des exigences nouvelles et actualisées, notamment en ce qui concerne les risques de strangulation, l'inflammabilité et l'étiquetage des produits, ainsi que des dispositions de test supplémentaires ou révisées.

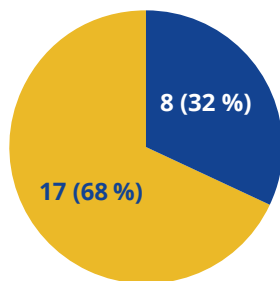
Résultats des tests

Sur les 25 échantillons testés, 17 (68 %) ne répondaient pas aux exigences du plan de test. En outre, 22 échantillons ne répondaient pas aux exigences en matière de marquages, d'avertissements et d'instructions dans la (les) langue(s) nationale(s) des ASM.

Les défaillances étaient principalement liées aux systèmes de retenue, à la résistance mécanique et à la dura-

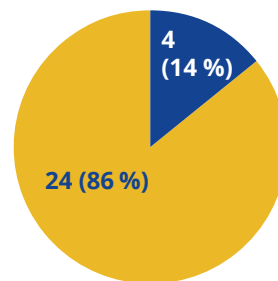
bilité, aux bords et aux saillies, aux protections latérales et aux systèmes de maintien des pieds. La clause 8.3.1 (bords et saillies) a montré le taux d'échec le plus élevé, 44 % des échantillons ayant échoué au test. En outre, cinq échantillons n'ont pas satisfait à un nombre substantiel d'exigences, chacun d'entre eux n'ayant pas respecté entre 13 et 16 clauses du plan de test.

Figure 7: Résultats globaux des tests (à l'exclusion des contrôles des avertissements, des marquages et des instructions) (N=25)



■ Conformes

Figure 8: Résultats globaux des tests (y compris les contrôles des avertissements, des marquages et des instructions) (N=28⁶)



■ Non conformes

Niveaux de risque et mesures prises

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre. Au total, deux échantillons ont été jugés comme présentant un risque grave, un comme présentant un risque élevé, trois comme présentant un

risque moyen, et quatre comme présentant un risque faible. À la suite des actions déclenchées par cette campagne de tests, deux sièges enfant pour bicyclette ont fait l'objet d'une notification Safety Gate.

⁶ Pour trois échantillons, les contrôles des avertissements, des marquages et des instructions ont été effectués; cependant, les tests en laboratoire n'ont pas pu être réalisés car ces échantillons ont été perdus pendant le transport.

Activités horizontales

Risques pour la santé mentale

Contexte et champ d'application

Le règlement sur la sécurité générale des produits (RSGP), qui est entré en vigueur le 13 décembre 2024, exige que les produits de consommation soient sûrs avant d'être mis sur le marché. Il couvre explicitement les risques pour la santé physique et mentale des consommateurs. Toutefois, compte tenu de la nouveauté et de la complexité des préjudices liés à la santé mentale, leur évaluation par les ASM pose des difficultés. Ces risques sont souvent moins visibles, peuvent se développer de manière cumulative au fil du temps et dépendent for-

tement du contexte et des habitudes d'utilisation de chaque utilisateur.

L'AH sur les risques pour la santé mentale visait à rassembler les principales données juridiques, scientifiques et issues d'études de cas afin de soutenir l'élaboration d'une approche globale de ce domaine évolutif de la sécurité des produits et de fournir aux ASM un point de référence pour l'évaluation des risques pour la santé mentale des nouveaux produits technologiques.

Processus

L'activité s'est déroulée en quatre étapes, en commençant par un travail préparatoire visant à restreindre le champ d'application de l'activité et ses objectifs. La deuxième étape a consisté à identifier et à définir les nouveaux produits technologiques et les risques pour la santé mentale, en s'appuyant sur les contributions d'un large éventail

d'acteurs, notamment des experts juridiques et des universitaires. Au cours de la troisième étape, les réunions intermédiaires se sont concentrées sur les approches éventuelles en matière d'évaluation des risques et sur les outils d'atténuation. La quatrième étape a consisté à peaufiner et à finaliser le document de réflexion.

Résultats

L'AH a abouti à la rédaction d'un document de réflexion sur les risques pour la santé mentale des nouveaux pro-

duits technologiques. Les six chapitres sont brièvement décrits ci-dessous.

Chapitre	Objectif
1. Introduction	Informations générales, contexte et principaux défis rencontrés par les ASM.
2. Cadre juridique	Définitions juridiques des produits et des risques et intersection du RSGP avec d'autres réglementations.
3. Contexte scientifique	Résumé et évaluation des preuves scientifiques existantes établissant un lien entre des caractéristiques de conception et des habitudes d'utilisation spécifiques et des effets néfastes sur la santé mentale.
4. Approches et aspects de l'évaluation des risques pour les ASM	Approches et instruments recommandés que les ASM peuvent utiliser comme point de départ pour l'évaluation des risques pour la santé mentale.
5. Points de vue des opérateurs économiques	Examen d'études de cas de suicides et d'homicides liés à l'utilisation de nouveaux produits technologiques et recommandations aux opérateurs économiques pour minimiser les risques pour la santé mentale lors de la phase de conception des produits.
6. Conclusions	Principales conclusions et objectifs du document.

Conclusions

Conclusions générales

Au total, 26 autorités de 18 États membres de l'UE ont conjugué leurs efforts de surveillance du marché pour améliorer la sécurité des produits mis sur le marché européen en:

- ▶ Échantillonnant, sur leurs marchés respectifs, 156 produits et en les envoyant dans des laboratoires accrédités conjointement sélectionnés situés dans l'UE pour qu'ils y soient testés;
- ▶ Analysant les résultats des tests, en évaluant conjointement les risques identifiés et en décidant des mesures

correctives appropriées à prendre à l'encontre des produits non conformes qui présentent des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs;

- ▶ Émettant 14 notifications Safety Gate;
- ▶ Élaborant conjointement un document de réflexion pour aborder des sujets horizontaux clés liés aux risques pour la santé mentale des nouveaux produits technologiques.

Activités spécifiques à un produit

Sur les 153 produits testés, 42 ne respectaient pas au moins une des exigences définies dans les plans de test. Parmi ceux-ci, 20 produits ont été classés comme présentant un risque grave, sept comme présentant un risque élevé, trois comme présentant un risque moyen, et 17 comme présentant un risque faible.

Sur la base des résultats des évaluations des risques, les ASM ont mis en œuvre des mesures appropriées. 14 notifications Safety Gate ont été émises pour s'assurer que l'information est partagée avec les autres ASM, les consommateurs et les opérateurs économiques.

Les exercices conjoints d'évaluation des risques menés dans le cadre des deux ASP ont fourni aux ASM des occasions pratiques précieuses d'aligner leurs approches en matière de traitement des produits non conformes. Ces sessions ont facilité l'échange d'idées et de bonnes pratiques, et ont permis de dissiper les doutes concernant les processus d'évaluation des risques. Ce dialogue ouvert instauré dans le cadre des activités a favorisé une meilleure compréhension entre les ASM, renforçant ainsi l'efficacité globale des activités de surveillance du marché.

Activité horizontale

La collaboration entre les ASM des pays de l'UE/AELE est essentielle pour relever les défis communs de la surveillance du marché. Dans le cadre du projet CASP 2025, l'activité horizontale (AH) s'est concentrée sur la promotion de la coopération entre les autorités afin d'identifier des approches harmonisées pour traiter les risques pour la santé mentale associés à l'évolution rapide des nouveaux produits technologiques.

Cette activité visait à identifier les principaux défis auxquels sont confrontées les ASM dans l'évaluation des risques pour la santé mentale des nouveaux produits technologiques et à élaborer des recommandations

pour y remédier. Elle s'est concentrée sur la collecte de preuves et d'expertise provenant de différents domaines de connaissance et sur leur regroupement dans un document de réflexion, destiné à servir de base à l'élaboration de futures orientations et à leur adaptation à l'évolution du paysage. L'activité a également cherché à identifier d'éventuelles approches auxquelles les ASM peuvent se référer lors de l'évaluation des risques pour la santé mentale, et a mis en évidence des recommandations pour que les opérateurs économiques se concentrent sur l'élimination et l'atténuation des risques au cours de la phase de conception.

Recommandations

Les recommandations suivantes s'appuient sur les résultats du processus de test et sur les discussions qui ont eu lieu entre les ASM participantes, avec le soutien de l'ANEC, qui a contribué à la rédaction de ces recommandations.

Pour les consommateurs

ASP 1 - Produits chimiques

- ▶ De récents tests ont montré que certains plastiques et matériaux imperméables, y compris les rideaux de douche et les vêtements imperméables pour enfants, contiennent des produits chimiques dangereux tels que les PFAS. Vous pouvez éviter ces produits chimiques en choisissant des textiles alternatifs traités avec des cires naturelles ou des finitions non fluorées.
- ▶ Portez-vous des bijoux fantaisie tous les jours? Certains articles peuvent libérer des métaux nocifs tels que le plomb ou le nickel lorsqu'ils sont portés. Une exposition à long terme peut nuire à votre santé, et le nickel peut déclencher des allergies permanentes.

ASP 2 - Sièges enfant pour bicyclette

- ▶ Vous envisagez d'acheter un siège enfant pour bicyclette? Assurez-vous qu'il est équipé de sangles pour les épaules, de repose-pieds et de sangles pour les pieds. S'il manque l'un de ces éléments, il pourrait être dangereux.
- ▶ Assurez-vous qu'un manuel d'utilisation est disponible afin de vérifier si le siège convient à votre bicyclette.
- ▶ Inspectez régulièrement le siège de vélo de votre enfant, en particulier la fixation du siège. Les conditions météorologiques et une utilisation fréquente peuvent affecter sa sécurité.

Pour les opérateurs économiques

ASP 1 - Produits chimiques

- ▶ La méthode de test des PFAS mise à jour dans le cadre de la norme EN 17681-1: 2025 est plus rigoureuse que la version précédente. Elle pourrait avoir des conséquences importantes en matière de conformité, car elle pourrait permettre de détecter davantage de non-conformités que la version précédente.
- ▶ Connaissez votre fournisseur et vos produits. Choisissez et vérifiez soigneusement vos fournisseurs. En cas de doute, demandez des tests supplémentaires et la preuve de la conformité du produit. À titre volontaire, vous pouvez demander une confirmation de conformité et des informations sur l'article et ses composants au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Général

- ▶ **Achetez auprès de sources réputées:** Achetez auprès de détaillants et de marques dignes de confiance qui identifient clairement le fabricant et le distributeur. Évitez les places de marché en ligne inconnues ou peu fiables.
- ▶ **Vérifiez les informations relatives à la sécurité du produit:** Avant d'acheter, vérifiez que le produit comporte les coordonnées claires du fabricant ou de l'importateur dans l'UE. Cela vous permet de signaler des problèmes ou des défauts.
- ▶ **Respectez les pratiques d'utilisation en toute sécurité:** Utilisez les produits comme prévu, par exemple en veillant à ce que les enfants portent un casque et des sangles pour les épaules lorsqu'ils sont assis sur un siège de vélo et évitez de dormir avec des bijoux fantaisie. Cessez immédiatement d'utiliser les produits s'ils font l'objet d'un rappel ou s'ils provoquent des réactions allergiques.
- ▶ **Vérifiez avant d'acheter:** Vérifiez sur le portail [Safety Gate](#) de l'UE si le produit que vous achetez (avec le même numéro de lot et/ou code produit) a été identifié comme dangereux. En cas de doute, contactez le fabricant.
- ▶ **Signalez les problèmes de sécurité:** Saviez-vous que vous pouvez signaler à votre autorité de protection des consommateurs tout problème de sécurité ou tout accident lié à votre produit? Visitez le [Consumer Safety Gateway](#)

- ▶ Utilisez l'analyse par fluorescence X (XRF) pour détecter le plomb, le cadmium et le nickel. Cette méthode rapide et efficace peut aider les distributeurs et les vendeurs à garantir la conformité des produits.

ASP 2 - Sièges enfant pour bicyclette

- ▶ Veillez à ce que votre siège enfant pour bicyclette soit équipé des systèmes de retenue requis.
- ▶ Ne montrez pas dans les publicités une utilisation dangereuse des sièges enfant pour bicyclette, par exemple un enfant sans sangles pour épaules ou sans casque, ou un enfant sans surveillance.
- ▶ Mettez en œuvre des mesures appropriées pour minimiser l'exposition aux objets tranchants tels que les vis.

- ▶ Saviez-vous qu'il existe une nouvelle version de la norme EN 14344? La version 2022 inclut de nouveaux risques qui n'étaient pas couverts par la version 2004. Vérifiez la norme la plus récente pour vous assurer que vos produits sont conformes, car elle permet de présumer leur conformité à la législation.

Général

- ▶ **Comprenez et respectez les obligations légales:** Veillez à ce que tous les produits respectent les exigences de sécurité applicables, y compris le RSGP et les réglementations chimiques pertinentes telles que les règlements REACH et POP.
- ▶ **Contrôlez la sécurité des produits de manière proactive:** Évaluez régulièrement la conformité des produits aux normes de sécurité et traitez rapidement les risques. Tenez-vous au courant des modifications apportées à la législation et aux normes de l'UE, telles que la norme EN 17681-1:2025 mise à jour pour les tests sur les PFAS et la norme EN 14344:2022 pour les sièges enfant pour bicyclette.

- ▶ **Garantissez des pratiques de marketing et de vente sûres:** Évitez de faire de la publicité pour des produits dont l'utilisation est dangereuse et conformez-vous aux exigences du RSGP en matière de vente à distance et de places de marché en ligne, y compris les responsabilités prévues aux articles 19 et 22.
- ▶ **Gérez efficacement les rappels:** Lorsque vous émettez un avis de rappel, vous devez vous conformer au RSGP. L'article 36 précise les éléments que le rappel doit contenir. Il est recommandé d'utiliser le modèle d'avis de rappel de la Commission européenne pour des raisons de cohérence. Suivez de près l'impact du rappel et adaptez votre approche si nécessaire. Informez les consommateurs qu'ils doivent cesser immédiatement d'utiliser le produit et indiquez-leur comment ils doivent vous le renvoyer.
- ▶ **Demandez conseil en cas de besoin:** Contactez les [autorités de surveillance du marché](#) nationales ou les [services d'assistance](#) pour obtenir de l'aide et des précisions sur les obligations légales.

Pour les organismes de normalisation

ASP 1 - Produits chimiques

- ▶ La norme EN 1811 stipule que trois échantillons d'un article doivent être testés pour la libération de nickel, dans la mesure du possible. Des dispositions devraient être prises pour les tests lorsqu'un seul article est disponible.

ASP 2 – Sièges enfant pour bicyclette

- ▶ La norme EN 14344:2022 permet de fixer un siège avant C15 pour un enfant jusqu'à 15 kg à la géométrie de direction avant de la bicyclette. Cela peut potentiellement affecter le mécanisme de direction et la direction frontale du déplacement, ce qui peut entraîner des blessures à la fois pour l'enfant et pour le cycliste.
- ▶ La clause 8.3.1 de la norme EN 14344:2022 doit être revue à la lumière de la précédente clause 6.2 de la norme EN 14344:2004. La révision de 2022 remplace les exigences objectivement vérifiables concernant

les bords tranchants ou rugueux par une évaluation largement subjective. En outre, la distinction introduite entre ces exigences à l'intérieur et à l'extérieur du volume protégé semble insuffisamment justifiée et pourrait bénéficier d'une clarification ou d'une simplification supplémentaire.

- ▶ La clause 9.2.2.2 (instructions d'utilisation) de la norme EN 14344:2022 devrait être modifiée pour traiter explicitement de l'impact potentiel des vêtements des enfants sur les performances des systèmes de retenue. En particulier, la norme devrait reconnaître que les couches de vêtements supplémentaires couramment portées dans des conditions plus froides peuvent affecter le réglage correct et l'efficacité du système de retenue. Des conseils appropriés devraient être fournis aux fabricants et aux utilisateurs.

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la justice et des consommateurs
Direction «Consommateurs»
Unité B4 Sécurité des produits et système d'alerte rapide
E-mail: JUST-B4@ec.europa.eu

La Commission européenne ne peut être tenue pour responsable d'aucune conséquence résultant de la réutilisation de la présente publication.

© Union européenne, 2026.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander une autorisation directement aux détenteurs des droits concernés.

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse : https://europa.eu/european-union/index_fr



Office des publications
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2026
ISBN 978-92-68-40391-4
doi:10.2838/4090554